

DLP 27-8-60 005977

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 282 26 Août 1960

VIGNE

AVERTISSEMENTS -

Eudémis - Un nouveau traitement n'est actuellement nécessaire contre la 3ème génération de l'Eudémis que dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS -

Carpocapse - (Pommier - Poirier) - Le retour de températures assez élevées a provoqué une forte recrudescence de l'activité de la 2ème génération du Carpocapse partout où elle était déjà apparue. Dans les régions montagneuses, cette 2ème génération n'aura qu'une faible importance.

En conséquence, et dans les limites légales d'utilisation des insecticides, un nouveau traitement devra être appliqué dans les zônes suivantes avant le 1er Septembre :

- Drôme et Ardèche : au dessous de 600 mètres.
- Savoie, Isère, Rhône et Régions 11 et 12 de la Loire : au dessous de 500 m.
- Hte Savoie, Ain et Loire sauf Régions 11 et 12 : au dessous de 400 m.

Tordeuse Orientale - (sur Poiriers et en Pépinières) -

- Sur poires, le traitement ci-dessus sera également efficace contre la Tordeuse Orientale, à condition de se limiter aux produits efficaces contre ce dernier ravageur, soit : - D.D.T. à 50% à raison de 150 gr./hl. de matière active.
  - D.D.T. émulsion à raison de 120 gr./hl. de matière active.
  - Parathion éthyle (25 gr./hl. de matière active)
  - Oléoparathion (20 gr./hl. de matière active)
  - Sevin (120 gr./hl. de matière active)
- En pépinières, les écussons seront traités au fur et à mesure de leur mise en place; les traitements effectués avant les dernières pluies devront être renouvelés.

Pou de San José - (zônes contaminée et de protection)

Bien qu'ayant débuté le 8 Août dans la région lyonnaise, les éclosions de la 2ème génération ne sont abondantes que depuis quelques jours. Un seul traitement suffira, il devra être appliqué dès réception. On utilisera une des formules suivante :

- 1 l. huile blanche d'été + 200 gr. d'un produit à 50% de D.D.T.
- émulsion huileuse de D.D.T. à raison de 100 gr./hl. de matière active.
- oléoparathion ou émulsion huileuse de parathion à raison de 25 gr./hl. deM.A

Mouche des fruits - Quelques piqûres pourront être observées dès maintenant et de ce fait justifier localement l'application d'un traitement spécial, mais si les températures restent relativement élevées, ce n'est que vers le 20 Septembre que le ravageur sera réellement à craindre, notamment au voisinage des agglomérations urbaines.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles :
P.LATARD.

P 284

Tavelure -Il est conseillé d'ajouter un fongicide à la bouillie destinée à combattre le Carpocapse.